

Dotations de fonctionnement complémentaires 2013

Rapport n° CP/2013/77

Service gestionnaire :

Direction des collèges et de l'éducation

Résumé :

Dans le cadre de ses compétences, le Département attribue des dotations de fonctionnement aux collèges publics. Des dotations complémentaires sont attribuées à la demande des établissements pour faire face à leurs besoins courants.

Je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur les demandes de dotations complémentaires présentées par les collèges publics et détaillées ci-dessous.

Il est à noter que, conformément à la délibération du Conseil Général du 26 octobre 2009, l'examen de ces demandes de dotation complémentaire a fait l'objet d'une analyse des actes budgétaires et du niveau des fonds de réserve de ces établissements.

I – Dotation "autres dépenses de fonctionnement – euro/élève" 2013

Pour le calcul de la dotation "euro/élève" attribuée à chaque collège, le Conseil Général utilise les effectifs communiqués par le Rectorat.

Pour 2013, le Rectorat n'avait pas intégré l'effectif d'une classe U.P.E.A.A (Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants – ex CLA) du collège "Louise Weiss" à STRASBOURG.

Afin de régulariser cette situation, je vous propose d'attribuer au collège "Louise Weiss" un complément de dotation de **1 674 €**.

II – Frais de transport

Depuis la rentrée scolaire 2010, les élèves demi-pensionnaires du collège "Lezay Marnésia" de STRASBOURG sont hébergés par le lycée "Jean Monnet" à STRASBOURG.

Le Département prend en charge les frais de transport de ces élèves qui s'établissent à un total de **4 623,33 €** pour la période de juillet à décembre 2012.

III – Elèves demi-pensionnaires du collège "Katia et Maurice KRAFFT" d'ECKBOLSHEIM

Le collège "Katia et Maurice KRAFFT" d'ECKBOLSHEIM sollicite une participation financière du Département pour couvrir les frais de transport des élèves demi-pensionnaires (une cinquantaine) qui se rendent au restaurant scolaire du collège "Maxime Alexandre" à LINGOLSHEIM.

Sachant que les communes d'ECKBOLSHEIM et de WOLFISHEIM subventionnent ces déplacements respectivement à hauteur de 17,50 € et 12 € soit un total de 29,50 € par rotation, je vous propose de prendre en charge, à compter du 1^{er} janvier 2013, la différence entre le montant total de la rotation (70 € en 2013) et le montant de la subvention des deux communes.

IV - Equipement en matériel de reprographie

Le Conseil Général a décidé en 1999 de subventionner les collèges pour l'achat de matériel de reprographie afin de leur laisser la possibilité de choisir leur fournisseur et le service après-vente.

La demande présentée concerne le remplacement d'un photocopieur administratif de plus de 5 ans d'âge du collège "Jean Mentel" à SELESTAT.

Je vous propose d'attribuer une subvention forfaitaire de **4 000 €** à ce collège pour cet équipement.

V – Véhicules de service

Le collège "Jean Mentel" à SELESTAT sollicite une subvention pour l'acquisition d'un véhicule de service équipé d'une remorque pour les déplacements professionnels des agents de l'établissement.

Afin d'assurer le bon fonctionnement de l'établissement, je vous propose d'allouer au collège "Jean Mentel" une subvention forfaitaire de **6 500 €**.

VI – Acquisition d'équipements et matériels divers

Compte tenu des devis présentés, je vous propose d'accorder aux collèges ci-après, une subvention pour l'acquisition de matériels spécifiques :

REICHSHOFFEN "Françoise Dolto" une plaque de cuisson et un four encastrable pour l'atelier "hygiène alimentation service" de la SEGPA	1 527 €
SELESTAT "Jean Mentel" deux auto-laveuses pour l'entretien des sols	5 852 €
STRASBOURG "Jacques Twinger" remplacement de vitres brisées	2 181 €
STRASBOURG "Louise Weiss" trois auto-laveuses pour l'entretien des sols et une sono mobile	7 880 €
Total	17 440 €

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
1172	65-65511-221	12 946 417,00 €	2 412 863,00 €	34 237,33 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers établissements publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 34 237,33 €, soit :

- 1 674 € au titre de la dotation autres dépenses de fonctionnement - euro/élèves pour 2013 au collège "Louise Weiss" à STRASBOURG

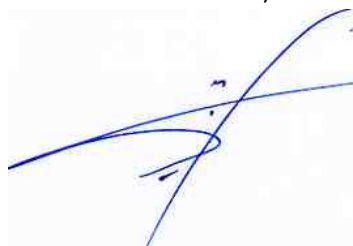
- 4 623,33 € au collège "Lezay Marnésia" de STRASBOURG pour couvrir les frais de transport des élèves demi-pensionnaires durant la période de juillet à décembre 2012
- 4 000 € au collège "Jean Mentel" à SELESTAT pour l'équipement en matériel de reprographie
- 6 500 € au collège "Jean Mentel" à SELESTAT pour l'acquisition d'un véhicule de service équipé d'une remorque
- 17 440 € pour l'acquisition de matériels spécifiques en faveur des collèges suivants :
 - . REICHSHOFFEN "Françoise Dolto" : 1 527 € (une plaque de cuisson et un four encastrable pour l'atelier "hygiène alimentation service" de la SEGPA)
 - . SELESTAT "Jean Mentel" : 5 852 € (deux auto-laveuses pour l'entretien des sols)
 - . STRASBOURG "Jacques Twinger" : 2 181 € (remplacement de vitres brisées)
 - . STRASBOURG "Louise Weiss" : 7 880 € (trois auto-laveuses pour l'entretien des sols et une sono mobile)

La commission permanente décide en outre de prendre en charge, à compter du 1er janvier 2013, une partie des frais de transport en autocar (différence entre le coût de la rotation et les subventions des communes d'Eckbolsheim et de Wolfisheim) des élèves demi-pensionnaires et des commensaux accompagnateurs du collège "Katia et Maurice KRAFFT" d'ECKBOLSHEIM se rendant au restaurant scolaire du collège "Maxime Alexandre" à LINGOLSHEIM.

Ces subventions seront versées aux bénéficiaires dès que la délibération sera exécutoire.

Strasbourg, le 21/01/13

Le Président,

A blue ink signature, appearing to be 'Guy-Dominique KENNEL', written over a light blue rectangular background.

Guy-Dominique KENNEL